



BCEAO
BANQUE CENTRALE DES ETATS
DE L'AFRIQUE DE L'OUEST

Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali
Agence Auxiliaire de Mopti

DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

AO/D01/XAP/01/2019

**REVISION GENERALE DES GROUPES ELECTROGENES DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE
LA BCEAO A MOPTI**

MAI 2019

SOMMAIRE

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES.....	3
1 – AVIS DE CONSULTATION.....	4
1.1 – Présentation de la BCEAO.....	4
1.2 – Objet de la consultation.....	4
1.3 – Allotissement.....	4
1.4 – Conditions de participation.....	4
1.5 – Contenu du dossier de consultation.....	4
1.6 – Présentation des offres.....	4
1.7 – Monnaie de règlement.....	5
1.8 – Visite de site.....	5
1.9 – Remise des offres.....	5
1.10 – Validité des offres.....	5
2 – EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ.....	5
II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES.....	7
1 – OBJET DE L'APPEL D'OFFRES.....	8
2 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES.....	9
3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX.....	9
3.1 – Généralités.....	9
3.2 – Consistance des travaux.....	9
4 – NORMES, REGLEMENTS ET QUALITE.....	11
5 – RECEPTIONS PROVISoire ET DEFINITIVE DES TRAVAUX.....	11
6 – DOCUMENTS TECHNIQUES.....	12
7 – NOTE IMPORTANTE.....	12
8 – CADRE DE DEVIS.....	12
III/ MODELES DE DOCUMENTS.....	14
LETTRE DE SOUMISSION.....	15
MODELE DE CAUTION D'AVANCE DE DEMARRAGE.....	16
MODELE DE CAUTION DE BONNE EXECUTION.....	17

I/ NOTE AUX SOUMISSIONNAIRES

1 – AVIS DAPPEL D'OFFRES

1.1 – Présentation de la BCEAO

La Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) est l'Institut d'émission commun aux huit (8) Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) que sont le Bénin, le Burkina, la Côte d'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

La BCEAO exerce ses activités à travers :

- le Siège, sis à Dakar ;
- une Direction Nationale dans chacun des Etats membres comprenant une Agence Principale et une ou plusieurs Agences Auxiliaires ;
- le Secrétariat Général de la Commission Bancaire (SGCB) de l'UMOA sis à Abidjan ;
- la Représentation auprès de la Commission de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine, sise à Ouagadougou ;
- la Représentation auprès des Institutions Européennes de Coopération (RIEC) sise à Paris.

1.2 – Objet de l'appel d'offres

Le présent appel d'offres a pour objet de définir les prestations relatives à la révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti.

1.3 – Allotissement

Le présent appel d'offres est constitué des deux (02) lots distincts ci-après :

- lot 1 : la révision générale des groupes électrogènes ;
- lot 2 : le remplacement de l'inverseur de source.

1.4 – Conditions de participation

Sont admises à participer à la présente consultation les entreprises installées au Mali ou tout groupement d'entreprises dont une au moins est installée au Mali.

1.5 – Contenu du dossier d'appel d'offres

Le dossier de consultation comprend les documents suivants :

- la présente note aux soumissionnaires ;
- le Cahier des Prescriptions Techniques Particulières (CPTP) ;
- les cadres de devis quantitatif et estimatif ;
- le modèle de lettre de soumission ;
- les modèles de cautions d'avance de démarrage et de bonne exécution.

1.6 – Présentation des offres

Les offres seront rédigées en langue française et comprendront :

- la lettre de soumission datée et signée, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- le cadre de devis quantitatif et estimatif daté et signé, conformément au modèle du dossier de consultation ;
- les documents administratifs (la dénomination de l'entreprise, une autorisation d'exercer,

une attestation de domiciliation bancaire, une attestation INPS, un quitus fiscal et une attestation de non-faillite) ;

- la liste du personnel qui sera chargé de l'exécution des travaux (indiquer les profils : formations, expériences professionnelles) ;
- les références du soumissionnaire et toutes notes explicatives de l'intervention de l'entreprise.

L'ensemble de l'offre sera relié en un bloc et reproduit en trois (03) exemplaires (1 original + 2 copies) portant la mention suivante :

Révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti

L'ensemble des documents sera mis sous enveloppe portant les mentions suivantes :

Au centre :

**Direction Nationale pour le Mali
94, Avenue Moussa TRAVELE
Quartier du Fleuve
BP 206 Bamako – MALI**

Dans le coin supérieur gauche :

Appel d'offres pour la révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti

NB : Le non respect de la présentation pourrait entraîner la nullité de l'offre.

1.7 – Monnaie de règlement

Dans le cadre de cet appel d'offres, la monnaie de règlement est le franc CFA.

1.8 – Visite de site

Afin de préparer les offres, les soumissionnaires peuvent visiter les installations à partir du 20 mai 2019.

1.9 – Remise des offres

Les offres devront impérativement être déposées au Secrétariat de la Section Administration et Patrimoine à l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti ou au Service de l'Administration et du Patrimoine (2^{ème} étage) de l'Agence Principale de la BCEAO à Bamako, au plus tard le 07 juin 2019, délai de rigueur.

1.10 – Validité des offres

La durée minimale de validité des offres devra être de huit (08) mois à compter de la date de remise des documents.

2 – EVALUATION DES OFFRES – ATTRIBUTION DE MARCHÉ

La non conformité d'une soumission par rapport aux prescriptions du cahier des charges entraînera son annulation.

L'étude des offres se fera suivant les critères définis par la Commission des Marchés de la BCEAO qui retiendra l'offre la plus avantageuse au regard notamment, des caractéristiques techniques et du montant des offres.

A cet effet, cette Commission n'est pas tenue de choisir l'offre la moins-disante. Lorsqu'elle opte de ne pas donner suite à la consultation, tous les soumissionnaires en sont avisés. La BCEAO ne sera pas non plus tenue de restituer aux soumissionnaires les offres non retenues.

II/ CAHIER DES PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

1 – OBJET

Le présent cahier des prescriptions techniques particulières (CPTP) a pour objet d'indiquer le contenu des travaux et les spécifications relatives à la révision des groupes électrogènes et au remplacement de l'inverseur de source de l'Agence auxiliaire de la BCEAO à Mopti au Mali.

Ces travaux visent à réhabiliter les installations du générateur de secours de l'Agence.

2 – DESCRIPTION DES INSTALLATIONS EXISTANTES

La centrale actuelle de secours en énergie électrique de l'Agence Auxiliaire de Mopti est composée de deux (2) groupes électrogènes. Ces groupes électrogènes prennent en charge toutes les installations électriques de l'Agence en cas d'absence du réseau électrique publique.

Le groupe électrogène n°1 fonctionne avec des défaillances mineures quant au groupe n°2, il connaît des baisses de régime au bout de trente (30) minutes de marche.

La gestion des groupes électrogènes est assurée par un tableau général comprenant les armoires de gestion des groupes et une armoire commune renfermant les équipements de couplage. Le fonctionnement des armoires de commande est décrit en annexe.

Les deux groupes électrogènes sont installés dans un local dédié dit « local groupes électrogènes » et ont les caractéristiques suivantes :

a) Groupe n°1 : CATERPILLAR 3208

- **Moteur**
 - marque : CATERPILLAR
 - type : 3208
 - numéro de série : 30A06270
 - vitesse de rotation : 1500 tours / mn
 - type de combustible : gazole
 - puissance nominale : 120 kW
 - index du compteur horaire à la date du diagnostique : 13 613 heures
- **Alternateur**
 - marque de l'alternateur : CATERPILLAR
 - type : SR-4B
 - numéro de série : 9EF01530 ;
 - Puissance : 150 kVA ;
 - Cos ϕ : 0,8 ;
 - fréquence : 50 Hz ;
 - vitesse : 1500 tours/min ;
 - tension : 400 V.

b) Groupe n°2 : OLYMPIAN GEH 175

- **Moteur**
 - marque : PERKINS 1300 séries

- type : GCD230A
 - numéro de série : WR4625N1289483
 - vitesse de rotation : 1500 tours / min
 - type de combustible : gazole
 - puissance nominal : 128 kW
 - index du compteur horaire à la date du diagnostique : 1 934 heures
- **Alternateur**
 - marque de l'alternateur : LEROY SOMER
 - numéro de série : 118622/01
 - puissance : 160 KVA
 - Cos φ : 0,8
 - fréquence : 50 Hz
 - vitesse : 1500 tours/min
 - tension : 400 V

3 – DESCRIPTION DES TRAVAUX

3.1 – Généralités

Les travaux de révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire BCEAO de Mopti consistent en deux (02) lots distincts.

Avant de répondre à la consultation, le soumissionnaire est invité à effectuer une visite des installations pour avoir un aperçu des équipements. L'entreprise ne pourra en aucun cas faire état de l'imprécision éventuelle des pièces écrites ou d'une méconnaissance des travaux à entreprendre. Elle ne pourra se prévaloir d'insuffisance dans ses estimations, faute par elle de s'être imparfaitement informée sur l'importance des travaux.

En outre, le soumissionnaire devra s'adresser aux services techniques de la Direction Nationale de la BCEAO pour le Mali pour toutes informations nécessaires à l'établissement de leurs offres.

A toutes fins utiles, la Banque invite les soumissionnaires à intégrer dans leurs offres tous les frais de protection et de raccordement des nouvelles installations.

Avant l'exécution des travaux, l'entreprise adjudicataire du marché soumettra à l'approbation des services de la Banque son programme d'exécution.

Les pièces de rechange, appareils et fournitures diverses devront être neufs et du meilleur choix. En outre, les prestations devront être réalisées avec toutes les précautions requises dans des conditions telles qu'elles présentent toutes les qualités de fiabilité.

3.2 – Consistance des travaux

Les travaux portent sur la révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti. Ils émanent des résultats du diagnostique joints en annexe d'où il ressort que :

- le groupe CATERPILLAR 3208 affiche une tension de sortie anormale pour cause de défaillance de son module de commande EMCPII. Compte tenu de son âge et de son compteur horaire, ce groupe doit faire l'objet d'une révision générale aussi bien pour le moteur que pour la génératrice ;

- le groupe OLYMPIAN GEH 175 connaît une baisse de régime qui occasionne son arrêt au bout de 30 minutes de marche. Par ailleurs, son alternateur contient de l'huile provenant d'une fuite au niveau du vilebrequin et son radiateur est colmaté. Ce groupe nécessite un dépannage et un entretien approfondi pour le remettre en état de bon fonctionnement.

Toutefois, Il reste entendu que chaque soumissionnaire sera tenu de confirmer ou compléter ces résultats sur la base de sa propre expertise.

3.2.1 – Lot 1

Les travaux comprennent :

a) CATERPILLAR 3208

- la révision à 12 000 heures ;
- la réparation du module EMCP II.

b) OLYMPIAN GEH 175

- la révision à 2 000 heures ;
- la réparation des fuites de gazole ;
- la réparation de la baisse de régime ;
- la réparation des fuites d'huiles au niveau du joint SPI (côté génératrice).

3.2.2 – Lot 2

Les travaux consistent en la dépose de l'actuel système de transfert de source et en son remplacement par un nouvel inverseur automatique ayant les fonctions et caractéristiques ci-après :

- nombre de pôles : 4
- calibre minimal : 250 A
- tensions : 208 – 440 V
- fréquence nominale : 50 – 60Hz
- indice de protection : IP55
- parafoudre
- alimentation secourue du chargeur de 24 V
- cadenassage configurable sur les 3 positions (I, O, II)
- indicateur mécanique clair de position de l'inverseur (I-O-II)
- protection contre le changement de sens de rotation des phases
- verrouillage mécanique intrinsèque
- interrupteur-sectionneur robuste
- démarrage automatique des groupes électrogènes
- haute tenue dynamique pour plus de sécurité, cas de fermeture sur court circuit
- présence d'une commande manuelle pour toute intervention de secours
- lecture simple et claire de l'état de l'installation (Affichage permanent de l'état de fonctionnement de l'inverseur)

4 – NORMES, RÈGLEMENTS ET QUALITÉ

Les travaux seront réalisés toutes sujétions comprises et conformément aux règles de l'art, particulièrement aux normes et réglementations ci-après :

- les normes EN 60439-1 / CEI 60439-1 : Ensembles d'appareillage à basse tension ;
- la norme NF C 13 100 : Poste d'abonné établi à l'intérieur d'un bâtiment et raccordé à un réseau de distribution de 2ème catégorie ;
- la norme NF C 15 100 : Installations électriques de basse tension ;
- la norme NF E 37 – 312 : Groupe électrogène utilisable en tant que source de sécurité pour l'alimentation des installations de sécurité ;
- la norme NF ISO 8528 : Groupe électrogène à courant alternatif entraîné par moteur alternatif à combustion interne ;
- la norme NF S 61 – 940 : Système de sécurité incendie – Alimentation électrique de sécurité – Règle de conception.

Les prescriptions et prestations définies dans ces documents sont toujours considérées comme prestations minimales requises pour la réalisation de l'œuvre.

S'agissant de l'inverseur automatique, la solution proposée doit être entièrement assemblée et testée selon la norme IEC* 60947-6-1.

Pour les articles qui pourraient comporter des indications opposées à celle des documents cités, sans qu'aucune spécification expresse n'ait été faite, l'entrepreneur devra toujours se référer à ceux-ci avant même de remettre son prix.

5 – RÉCEPTIONS PROVISOIRE ET DÉFINITIVE DES TRAVAUX

Les réceptions provisoire et définitive des travaux se font sur demande de l'Entrepreneur.

Avant la réception provisoire de l'ouvrage, le site sera soigneusement mis au propre.

Lors de la visite pour la réception provisoire, il sera établi un constat de l'état des équipements et installations notamment pour confirmer si les travaux ont été exécutés conformément au descriptif et aux instructions du Maître de l'Ouvrage.

Si les travaux ont satisfait à toutes les conditions imposées par le présent Cahier des Prescriptions Techniques Particulières, et s'il n'a été relevé aucun défaut sur la qualité des matériaux, pièces et appareils en faisant partie, ou à leur mise en œuvre, la réception provisoire sera prononcée par le Maître de l'Ouvrage. La liste des réserves émises sera transmise à l'entreprise en vue de leur levée pendant la période de garantie.

Dans le cas contraire, cette réception sera remise jusqu'au jour où il pourra être constaté que ces conditions sont remplies.

Pendant la période de garantie, l'entrepreneur demeurera responsable du bon état, des équipements et installations sauf erreur manifeste de manœuvre, de mauvais usage ou détérioration dont il ne serait pas responsable.

Dans la mesure ainsi définie de la responsabilité de l'entrepreneur, il sera tenu de procéder, à ses frais et sans pouvoir prétendre à une indemnité, au remplacement de toutes pièces, organes ou partie de l'installation qui ne conviendraient pas à leur objet pour quelle que raison que ce soit (vice de matière, de montage, de construction, de conception, etc.).

La réception définitive des travaux intervient un an après la réception provisoire. Un procès-verbal de réception définitive sera établi attestant la bonne qualité des travaux et la levée de toutes les réserves émises lors de la réception provisoire.

6 – DOCUMENTS TECHNIQUES

A la fin des travaux, l'entrepreneur est tenu de remettre à la BCEAO les notices descriptives d'exploitation, de fonctionnement et de maintenance de tous les matériels neufs installés ainsi que les schémas électriques, en formats papier et électronique, en langue française.

7 – NOTE IMPORTANTE

Sur autorisation du Maître d'œuvre, les équipements seront déconnectés des autres installations de l'Agence. A cet effet, l'entreprise prendra toutes les dispositions utiles afin d'occasionner le moins de gêne possible. Aussi, elle nettoiera et rangera convenablement le local concerné après chaque passage.

Il sera précisé dans l'offre :

- le délai de livraison,
- le délai d'exécution de travaux,
- la garantie (durée et contenu).

8 – CADRE DE DEVIS QUANTITATIF ET ESTIMATIF

Le cadre de devis quantitatif et estimatif ci-après, à renseigner, est donné à titre indicatif.

N°	Désignation	Référence	Quantité	Prix unitaire	
a) CATERPILLAR 3208					
Pièces de rechange de révision à 12 000 heures					
1					
...					
Pièces de rechange de réparation (correction de la baisse de fréquence et des défaillances du module ECMP II)					
...					
Main d'œuvre					
...	Logistique				
...	Révision et réparation				
Total 1					

b) OLYMPIAN GEH175					
Pièces de rechange de révision à 2 000 heures					
...					
Pièces de rechange de réparation (baisse de régime, fuites d'huile et de gazole)					
...					
Main d'œuvre					
...	Logistique				
...	Révision et réparation				
Total 2					

c) DEPLACEMENT ET SEJOUR		
...	Honoraire	
Total général		

Arrêté le présent devis à la somme de : -----

_____, le ____ / ____ 2019

L'Entrepreneur



III/ MODELES DE DOCUMENTS

LETTRE DE SOUMISSION**APPEL D'OFFRES POUR LA REVISION GENERALE DES GROUPES ELECTROGENES
DE L'AGENCE AUXILIAIRE DE LA BCEAO A MOPTI**

Je soussigné *[Nom prénoms et fonction]*,

Agissant au nom et pour le compte de la société *[Adresse complète de la société]* inscrite au Registre du Commerce et du Crédit Mobilier de *[Ville de résidence]* sous le numéro *[Numéro du registre de commerce]* :

- après avoir pris connaissance de toutes les pièces du dossier d'appel d'offres pour la rénovation du système d'extraction de l'air vicié dans les locaux de la caisse de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti ;
- après m'être rendu compte de la situation des lieux et après avoir apprécié de mon point de vue et sous ma responsabilité la nature et l'importance des travaux à réaliser :
 - 1- me soumetts et m'engage à exécuter le présent marché conformément au dossier de consultation, moyennant le prix global, forfaitaire, non révisable, hors taxes, et hors droits de douane de ***[Montant total en chiffres et en lettres]***,
 - 2- m'engage à exécuter les travaux dans un délai de *[Délai prévu dans le planning]* à compter de la date de notification de l'ordre de service de démarrage des travaux,
 - 3- m'engage expressément à exécuter les travaux conformément au cahier des charges et suivant les règles de l'art,
 - 4- m'engage à maintenir mon prix pendant une période de un (01) mois à compter de la date de dépôt des offres,
 - 5- demande que la BCEAO se libère des sommes dues par elle au titre du marché, en portant crédit au compte n° *[numéro de compte en vingt-quatre caractères]* ouvert au nom de *[Attributaire du compte]*.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Le *[Fonction]*

Signature et Cachet

[Nom et Prénoms]

CAUTION D'AVANCE DE DÉMARRAGE

[Entête de la Banque]

A l' attention de :

MONSIEUR LE CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO A MOPTI

BP 182 MOPTI

Objet : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif à la révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....*[adresse]* pour *[objet du marché]*

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir l'avance de démarrage dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(*montant en lettre et en chiffre*).

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, *[Banque]* au capital de..... F CFA, *[adresse]*, vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, l'avance de démarrage du contrat de marché des travaux de *[libellé du marché]* à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de *[montant en lettre et en chiffre]* F CFA.

Nous, *[Banque]* au capital de..... F CFA, *[adresse]*, nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du procès-verbal de réception provisoire des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Nom(s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet(s)

CAUTION DE BONNE EXÉCUTION

[Entête de la Banque]

A l' attention de :

MONSIEUR LE CHEF D'AGENCE DE LA BCEAO A MOPTI

BP 182 MOPTI

Objet : Lettre de garantie à première demande de la bonne exécution du contrat de marché relatif à la révision générale des groupes électrogènes de l'Agence Auxiliaire de la BCEAO à Mopti

Nous faisons référence au contrat de travaux signé le.....entre la BCEAO pour le Mali et l'Entreprise.....*[adresse]* pour *[objet du marché]*

Il ressort de l'article n°... du contrat faisant partie des pièces contractuelles, quedoit garantir la bonne fin d'exécution dudit contrat par une caution bancaire d'un montant de XOF(*montant en lettre et en chiffre*).

En conséquence, à la demande de l'Entreprise....., nous soussignés, *[Banque]* au capital de..... F CFA, *[adresse]*, vous garantissons irrévocablement par la présente lettre de garantie, la bonne fin d'exécution du contrat de marché des travaux de *[libellé du marché]* à concurrence du montant maximum indiqué ci-dessus, soit la somme de *[montant en lettre et en chiffre]* F CFA.

Nous, *[Banque]* au capital de..... F CFA, *[adresse]*, nous engageons à vous verser immédiatement ladite somme à votre première demande et sans que nous puissions vous opposer une quelconque exception tirée du contrat de marché de travaux signé le.....et qu'il soit besoin d'une quelconque démarche judiciaire ou administrative dans le cas où l'Entreprise ne remplirait pas ses obligations dans le cadre de l'exécution dudit contrat de marché de travaux signé le.....et sur présentation d'une attestation écrite, établie par vos soins certifiant que l'Entreprise.....a manqué à ses obligations envers la BCEAO et en quoi consiste ce manquement.

La présente garantie prend effet à compter de la date de sa signature. Toutefois, elle deviendra automatiquement caduque et de nul effet à la signature du procès-verbal de réception définitive des travaux sans aucune réserve, dont copie nous sera remis. Passée cette date, aucune demande s'y référant ne sera recevable pour quelque motif ou quelque cause que ce soit, la restitution du présent original n'étant pas nécessaire à son annulation.

Notre présente garantie est soumise pour son interprétation et son exécution au droit du Mali, notamment à l'acte uniforme OHADA portant organisation des sûretés. Les tribunaux du Mali seront seuls compétents pour statuer sur tout litige concernant le présent engagement et ses suites.

Fait à *[Ville de résidence]* le *[jour/mois/année]*

Nom (s), Prénom (s) et fonction des Agents habilités à signer

Signature(s) et Cachet (s)